

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE**  
**MIRAMAS**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 10 FÉVRIER 2016**

*La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE** - Mes chers collègues, il est 19 heures, si vous voulez vous rapprocher et brancher vos tablettes. Je remercie les services de Monsieur MAKHLOUF, le Directeur des Services Informatiques et des Systèmes, d'être présents ce soir, exceptionnellement, pour vous aider dans le branchement, mais je vois que vous êtes déjà prêts.

Nous allons commencer par l'ouverture de la séance et l'appel des adjoints et conseillers municipaux. Nous avons appris le malaise de l'une de nos adjointes, Fadela AOUNMEUR, qui ne sera donc pas présente ce soir.

*Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.*

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Jacques BAUDOIX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT, Nathalie PISANO, Hatib JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtita DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Béatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS, Marilyn KERAUDY, Marc THOMAS.

**Étaient représentées, Mesdames :**

Paulette ARNAUD par Daniel HIGLI

Fadela AQUMMEUR par Marie-Pierre VIAL  
Arnello RAFFINI par Anne-Marie CHAYOT  
Monique TRINQUET par Fernande REYNAUD  
Martine ARFI par Olivier JULIEN

Était absente excusée, Madame :

Johanne ALVAREZ

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.*

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE - Nous allons désigner le Secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Madame Marie-Pierre VIAL. Y a-t-il une autre candidature ? Non, je vous remercie.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### A/ RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 DÉCEMBRE 2015 ET DU 15 DÉCEMBRE 2015

Monsieur le MAIRE - Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 décembre 2015.

**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des réflexions ? Il n'y a pas de réflexion, nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE** - Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2015.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE** - Avant de commencer, je voudrais vous demander l'autorisation – vous savez que je n'en suis pas un fervent partisan, mais là nous n'avons pas pu y échapper car nous n'avons reçu les documents qu'il y a 48 heures – de mettre une question supplémentaire à l'ordre du jour, sur l'organisation du Tour de Provence. Est-ce que l'on peut donner les éléments ? Il s'agit du Tour de Provence organisé par *La Provence* et qui passerait par Miramas. Nous avons donc une convention à passer avec eux pour accueillir cette grande manifestation départementale, voire régionale. Est-ce que vous nous donnez l'autorisation de pouvoir déposer cette question sur table ? Il n'y a pas d'opposition particulière, je vous remercie.

Nous allons commencer par la question n° 1. Vous avez, en haut à gauche de votre tablette, la question, que vous ouvrez, sur le PADD de Miramas et l'excellent travail de

Monsieur GUILLON à qui je vais donner la parole pour présenter l'équipe et le projet. Nous allons nous arrêter, bien évidemment, un moment sur cette question et nous allons brancher les outils informatiques. Décidément, nous passons un cap. Nous sommes câblés et numérisés, tous. Est-ce que ça va ? Tout le monde y est ? Parfait.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Non, non.

**Monsieur le MAIRE** - Comment « Non, non » ? Voilà, on va vous présenter tout cela. Ce n'est qu'une question d'habitude. Vous me faites signe quand vous êtes prêts pour que je cède la parole à Jean GUILLON. Madame, du cabinet, est prête. Très bien.

## **B/ DÉLIBÉRATIONS**

### **PRÉSENTATION**

#### **N° 1 – PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) – RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MIRAMAS**

**Rapporteur** : M. JEAN GUILLON

**M. Jean GUILLON** - Nous allons vous présenter le PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable) dans le cadre de notre révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Je vous présente Camille LE FLOCH qui est la responsable du Cabinet Planedé qui a eu le marché relatif au PADD. Camille a déjà fait notre PLU en 2013, elle n'était pas indépendante à cette époque-là, elle faisait partie du Cabinet Luyton. Elle fait la révision et nous sommes contents que ce soit elle qui ait pu avoir ce marché, puisqu'elle est en pays connu et cela facilite grandement les choses.

Deux mots sur la révision du PLU que nous faisons. Nous ne remettons pas en cause le PLU que nous avons voté tous ensemble en 2013. Nous le faisons parce que nous sommes obligés d'appliquer ce que l'on appelle la « grenellisation » du PLU sinon il tombe. Quand on a fait le PLU, vous savez que l'on était un peu pressés et que l'on n'avait pas pu aller jusqu'à la grenellisation. Donc nous allons l'adapter, bien entendu, modifier un peu à la marge le règlement, puisque depuis deux ans que nous le pratiquons, nous nous sommes aperçus de certains petits problèmes « techniques ». Au niveau du zonage, il n'y aura pratiquement rien de modifié sinon peut-être, un peu, dans les zones naturelles: qu'elles soient de loisir ou pas, mais ce sera vraiment, à la marge.

Si vous avez des questions tout à l'heure, après l'exposé de Camille, on vous en dira plus.

**Mme Camilla LE FLOCH** - Bonsoir à tous. Pour ceux qui étaient là à la réunion publique, il y aura certainement des redites, mais l'objectif aujourd'hui n'est pas de présenter le zonage ou le règlement du document d'urbanisme que vous découvrirez ensuite, quand le travail aura suffisamment avancé. Aujourd'hui, c'est vraiment pour vous présenter le cadre des grandes orientations de la Commune à travers le projet d'aménagement et de développement durable qui est, en fait, la pièce maîtresse du document d'urbanisme, puisque c'est le cœur du projet. C'est bien de ces orientations que se déclinent ensuite les règles du zonage et du règlement, puisqu'il faut bien donner un sens à l'ensemble pour pouvoir donner ensuite des droits à construire, pour pouvoir protéger les zones naturelles et agricoles. Ce préalable est donc absolument essentiel et le débat du PADD en Conseil Municipal est une phase obligatoire, imposée dans le cadre de la démarche.

Peut-être quelques rappels. J'imagine que vous êtes largement initiés, mais, quand même, sur le plan local d'urbanisme et sur l'application du droit des sols qui se fait au travers de ce document, c'est avant tout un projet stratégique de développement du territoire que l'on projette sur une quinzaine d'années. Ensuite, il permet de définir le droit des sols pour toutes les autorisations de construire qu'il pourrait y avoir sur votre territoire. Évidemment, nous agissons dans un cadre communal, mais bien encadré par des lois toujours plus nombreuses – en particulier dans le monde de l'urbanisme sur les questions d'environnement et d'habitat – et aussi par la compatibilité avec des documents de rang supérieur, comme la Directive Territoriale des Bouches-du-Rhône ou le Schéma de Cohérente Territoriale (SCoT) qui a été approuvé en fin d'année 2016, qui donnent un cadre, comme le Programme Local de l'Habitat (PLH), à l'élaboration et à la révision du document d'urbanisme. Voilà pour les quelques documents qui constituent le document d'urbanisme.

Nous travaillons d'abord, sur un diagnostic de territoire qui permet de poser les enjeux de développement du territoire qui débouchent sur ce projet d'aménagement et de développement durable que vous avez sur vos tablettes. Ensuite, on travaille sur des orientations d'aménagement et de programmation qui sont en fait une déclinaison de ces grandes orientations sur des secteurs particuliers. Nous sommes encore en train de travailler sur ces orientations d'aménagement qui sont concentrées, essentiellement, sur le secteur du Mourre Blanc – je ne sais pas si cela parle à tout le monde. C'est vers les cochonniers, cela peut parler à tout le monde –, sur le secteur de Baume de Vaquier et Taussane et nous travaillons aussi sur le Cité SNCF et sa reconversion future.

Nous finaliserons le règlement et les documents de zonage ainsi que toutes les annexes, en collaboration avec le SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) également,

pour un arrêt du document d'urbanisme en Conseil Municipal qui sera prévu en avril 2016. À ce moment-là et certainement lors de phases préparatoires, vous pourrez aussi débattre sur des questions de zonage, de règlement et sur les orientations d'aménagement et de programmation.

Ensuite, viendront, de manière classique, la phase administrative et la phase de consultation de ce que l'on appelle les « personnes publiques associées » (services de l'État, Chambre consulaire, Région, Département, etc.) qui donneront un avis officiel sur le document d'urbanisme avant le lancement de l'enquête publique. Un Commissaire enquêteur sera nommé par le Tribunal administratif et il recevra les habitants et toutes les personnes ayant des questions pour pouvoir les recenser et remettre un rapport avant une mise en forme finale et une approbation qui, pour le PLU de Miramas, devra avoir lieu avant le 31 décembre 2016. Là aussi nous sommes encadrés par les lois et en particulier par la loi Grenelle de l'environnement qui imposait aux documents d'urbanisme qui ne l'avaient pas intégrée dans une première mouture – comme le vôtre en 2013 – de l'intégrer obligatoirement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les objectifs de cette révision étaient bien d'intégrer ce contexte législatif mouvant, d'en intégrer les principes fondamentaux et l'évolution des projets communaux et intercommunaux aussi. En effet, depuis l'arrêt du PLU en 2012 et son approbation en 2013, la Commune continue d'évoluer et de nombreux projets se développent encore aujourd'hui. Il était donc nécessaire de l'actualiser avec le schéma de cohérence territoriale approuvé ainsi que le programme local de l'habitat en application et les différents projets de la Commune en particulier ceux menés avec l'État comme le projet de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Ce projet d'aménagement et de développement durable a été décliné en 3 grands axes. Ces 3 grands axes sont :

- « Miramas, pour une ville verte » ;
- « Miramas, pour une ville d'équilibre » ;
- « Miramas, pour une ville accessible ».

L'une des grandes problématiques qui a été intégrée, en particulier pour cette question de la granéilisation – l'intégration de la loi Grenelle dans l'urbanisme –, était la question de l'intégration de la trame verte et bleue. La trame verte et bleue, c'est la prise en compte de la biodiversité dans toutes ses dimensions. C'est aussi une manière de dire qu'il est de la responsabilité communale, à travers son document d'urbanisme et de planification, que d'intégrer, de préserver et de faciliter le développement de la biodiversité à l'échelle communale. La trame verte et bleue est en fait une manière de retracer ces éléments en

définissant des réservoirs de biodiversité et des corridors pour permettre aux espèces de vivre leur cycle de vie complet sur le territoire en lien, évidemment, avec les territoires limitrophes.

Je ne vais pas forcément entrer dans tous les détails, mais ce qui est très important est que Miramas a bénéficié d'un diagnostic écologique très complet mené par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) qui a travaillé sur un diagnostic à la parcelle, un diagnostic de recensement de toutes les espèces de la Commune. Ce sont plus de 350 espèces qui ont été recensées sur le territoire communal et cela a permis ensuite, dans le cadre du document d'urbanisme, de faire l'objet de hiérarchisations et de traitement en termes d'enjeux écologiques pour pouvoir protéger ces espèces et leur permettre de rester sur le territoire. Voilà la synthèse du diagnostic qui a été réalisé par la Ligue de Protection des Oiseaux. En gros, c'est la définition de grands réservoirs de biodiversité. Cela veut dire où les espèces vivent. Aujourd'hui, nous sommes partis du constat que ces espèces avaient besoin de se déplacer, comme nous avec des autoroutes ou des routes. Les espèces ont aussi besoin de corridors pour pouvoir se déplacer et ce sont les grands changements qui sont aussi apparus dans le cadre des lois sur l'environnement que de pouvoir définir à la fois les réservoirs, mais aussi ces corridors écologiques que nous avons donc retravaillés à l'issue du travail de la LPO.

En gros, sur le territoire, à travers cette carte qui est peut-être plus lisible sur vos tablettes qu'à l'écran, ce qu'il ne ressort de la déclinaison de la trame verte et bleue est que les grands espaces naturels et agricoles, aujourd'hui, sont des espaces particulièrement intéressants pour les différentes espèces de la Commune, mais que les espaces agricoles sont encore plus intéressants que les espaces boisés. Ils recensent, par la diversité des cultures, mais aussi par les systèmes de haies et les questions d'irrigation, des espaces particulièrement intéressants et particulièrement à enjeux pour les espèces. C'est ce que nous avons matérialisé à travers ces pointillés verts qui encadrent les espaces agricoles.

Suite à la détermination de ces réservoirs de biodiversité, nous avons travaillé sur de grands corridors particulièrement intéressants. Ici, ils relient deux espaces humides, mais ils permettent aussi de relier les différents réservoirs de biodiversité qui sont en fait ces corridors écologiques qu'il faut respecter, mais aussi intégrer, puisqu'ils sont souvent en interface avec les projets urbains. On pense ici au projet qui est au sud du plan d'eau ou même au nord du plan d'eau.

Cela veut aussi dire que la question de l'intégration des continuités écologiques n'est pas contradictoire avec la question du développement urbain, c'est juste

qu'il faut la prendre comme un socle et comme une donnée d'entrée pour pouvoir l'intégrer au mieux dans les projets urbains.

Les grandes orientations de « Miramas: pour une ville verte » sont de :

- Fixer des limites d'urbanisation et de modérer la consommation d'espaces. Là, le document est très fidèle, en termes de limites, à ce qui était déjà proposé en 2013, avec des zones à urbaniser qui reprennent exactement les mêmes limites que le PLU de 2013 et qui montrent bien l'effort souhaité par la Commune de travailler sur des extensions qualitatives tout en travaillant sur le renouvellement urbain sans grignoter les espaces agricoles et naturels pour conserver un cadre de vie particulièrement important, aujourd'hui, à Miramas.
- Traiter les franges urbaines et valoriser les entrées de Ville. Aujourd'hui, c'est devenu un enjeu paysager très fort et le travail à travers le document d'urbanisme et les extensions de l'urbanisation pourra aussi permettre de qualifier et de marquer ces entrées de Ville de manière plus qualitative.
- Utiliser les projets urbains pour valoriser les continuités écologiques et le paysage ; je viens d'en parler. On n'est absolument pas sur des notions antinomiques, mais bien sur des choses qui se complètent et doivent d'ailleurs travailler ensemble entre environnement et urbanisme, non pas être en permanence en train de se faire la guerre.
- Poursuivre la politique exemplaire de qualité environnementale à travers, évidemment, l'Agenda 21 et les engagements « Zéro déchets » et « Zéro pesticides ». Je pense que même ce Conseil Municipal est à l'image, avec des verres en verre, etc., de ces efforts faits par la Municipalité et qui doivent être notés dans le document du PADD même si, évidemment, on n'en retrouve pas de transcription dans le document d'urbanisme ou d'application du droit des sols. Dans la politique générale, à travers le développement des modes doux, par exemple, ce sont des éléments qui sont extrêmement importants, dans le document d'urbanisme, à prendre en compte également.
- Tendre vers une Ville à énergie positive et favoriser le développement d'énergies renouvelables, en particulier le photovoltaïque et



d'architecture bioclimatique. Là aussi, c'est une manière de mettre les pieds dans ces enjeux de transition énergétique et écologique avec un travail à mener sur le développement des énergies, la poursuite des efforts faits pour limiter les consommations d'énergie et, ensuite, pouvoir développer des énergies renouvelables. On pense au photovoltaïque dans cette région évidemment très ensoleillée avec des projets qui émergent, par exemple sur Clésud où des panneaux photovoltaïques pourraient voir le jour sur des bassins de rétention.

**Monsieur le MAIRE** - Ou sur les bâtiments.

**Mme Camille LE FLOCH** - C'est à développer de manière importante, en particulier sur ces bâtiments logistiques à Clésud.

- Intégrer la nature en ville et s'appuyer sur les réseaux de canaux à valoriser dans le cœur urbain aussi pour créer des itinéraires doux. La Ville de Miramas a aussi une caractéristique très forte, c'est ce réseau d'irrigation, de canaux, qui traversent aussi bien les espaces agricoles et naturels que la Ville. Ils sont souvent mis en valeur, mais ils pourraient l'être encore à travers des projets – on pense à celui de la Péronne ou de la Boule Noire – qui permettront de leur redonner un sens dans le cœur de ville, mais aussi une qualité de vie au quotidien pour pouvoir créer des itinéraires de cheminement doux à proximité.
- Prévenir les risques. C'est la question du risque incendie, de l'inondation et des transports de matières dangereuses. Il est absolument évident que traiter du droit des sols ou du développement de l'urbanisation aujourd'hui se fait avant tout en regardant cette question de la limitation de l'exposition des personnes et des biens aux risques, quels qu'ils soient. D'où l'importance de garder ces espaces agricoles ouverts – ils permettent de créer de réels coupe-feux naturels pour l'urbanisation –, mais aussi de continuer à entretenir les espaces naturels et l'interface qu'il peut y avoir entre les espaces habités et les espaces naturels.
- Valoriser le littoral (Étang de Berre, La Poudrerie) et le protéger au travers de l'application de la loi littoral et protéger le Vieux Miramas et son socle. Là aussi, avec cet espace littoral, Miramas a un atout majeur à travers le Vieux Miramas qui en est le support

emblématique. Il est vrai que ce littoral est un atout majeur qu'il faut pouvoir protéger et préserver en travaillant sur les questions de ressources en eau et de rejets qu'il peut y avoir dans l'Étang de Berre, d'où le travail avec le SAN et la Ville sur les rejets d'eaux usées, d'eaux pluviales, etc.

- Développer le tourisme vert à travers des sites majeurs comme le golf ou La Poudrerie et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel avec des structures d'hébergement et des activités adaptées. Le tourisme à Miramas, aujourd'hui, se veut tourné vers la nature, tourné vers l'agriculture, pour permettre aussi à des agriculteurs de diversifier leurs activités et perdurer sur le territoire et pour mettre en valeur les équipements (le golf ou La Poudrerie) qui sont des éléments particulièrement structurants.
- Favoriser le maintien et le développement de l'agriculture de qualité, garante de la biodiversité et de la qualité des paysages. L'agriculture est avant tout et encore – même si c'est difficilement – une activité économique pour un territoire, puisque des gens en vivent tous les jours. L'agriculture, ce sont aussi – nous en avons parlé en parlant de diagnostic écologique – des espaces qui, quand ils sont bien gérés, sont particulièrement favorables au développement des espèces et qui participent grandement à la qualité des paysages.
- Valoriser l'identité miramasséenne de la ville-rail ou ville nouvelle à la ville contemporaine. À travers cette orientation du document d'urbanisme, l'idée est de pouvoir tendre vers un renouveau de l'image de la Ville de Miramas, souvent enfermée dans une vue de ville-rail ou de ville nouvelle. Aujourd'hui, au travers des différents projets, elle tend vers cette ville contemporaine.

Concernant « Miramas, pour une ville d'équilibre », l'une des nouveautés imposées par la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) est la nécessité de réaliser ce que l'on appelle une « étude de densification ». En gros, aujourd'hui, pour pouvoir justifier de l'extension de l'urbanisation, il faut prouver que les espaces, en densification et en renouvellement urbain, ne sont pas suffisants pour accueillir la population et qu'il est nécessaire d'étendre l'urbanisation. C'est cette étude qui permet vraiment de lui donner un socle.

Nous avons réalisé toute une série de travaux techniques, dont je vous épargne les détails, mais qui, en gros, donnent une situation assez variée dans les tissus de la Commune et qui sont :

- la question des grands ensembles qui, à travers les projets de l'ANRU, sont en train d'être renoués et renouvelés et continueront à accueillir des habitants ;
- le centre-ville et la Cité SNCF. Le centre-ville est un centre relativement dense, mais, au regard d'une ville de 25 à 30 000 habitants et comparativement à des villes de même taille, il est très peu dense ou en tout cas très peu habité. Je ne me souviens plus des chiffres exacts, mais il y a un nombre de logements vacants très important dans le centre-ville qui dénote aussi une inadaptation, finalement, des typologies de logement du centre-ville à la vie moderne et à la manière dont on entend vivre, même en ville, actuellement ;
- un tissu pavillonnaire plus groupé. On pense évidemment au lotissement du Monteau, par exemple, où l'on est sur un tissu très organisé et finalement très dense, même si l'on est sur des maisons individuelles ;
- les quartiers est de la Commune qui sont beaucoup moins denses. Si on les regarde d'un oeil urbanistique, on aurait tendance à dire qu'il y a du potentiel de densification puisqu'ils sont peu denses. Mais, quand on regarde l'accès aux réseaux – même si des travaux sont réalisés par le SAN –, l'accès aux voiries ou même l'éloignement par rapport aux services publics, aux équipements, aux transports, etc., même s'ils pouvaient être densifiés, ces espaces se portent très mal à une densification intelligente et raisonnée, puisqu'ils sont relativement éloignés du centre et assez peu équipés actuellement.

Le travail du document d'urbanisme, sur 15 ans, est aussi de se poser la question du nombre d'habitants à Miramas en 2030 ou 2040. Nous nous sommes posé toutes ces questions en faisant des exercices de prospective démographique avec un objectif en tête qui était d'atteindre 30 000 habitants. Ces 30 000 habitants, c'est pour quand ? Si c'est pour dans 10 ans, cela demande quand même de produire des logements, beaucoup de logements. Si c'est pour dans 15, 20 ou 30 ans, évidemment, la problématique est très différente.

L'objectif, puisque nous avons réalisé une série d'études à ce sujet, est d'atteindre 30 000 habitants en 2040. Ces 30 000 habitants en 2040, c'est un objectif qui paraît absolument réaliste par rapport aux projets en cours, mais aussi par rapport à une ville moyenne qui continue de croître et qui continue d'avoir un poids à affirmer en tant que ville dans une métropole. Évidemment, le PLU n'a pas pour objectif de définir jusqu'en 2040 le droit des sols. On s'est donc arrêté en 2030 et cela ferait 28 500 habitants en 2030, soit + 3 500 habitants, à peu près, par rapport à la population actuelle. On est donc sur un besoin en constructions, par rapport à la taille des ménages, de 2 190 résidences principales à produire entre 2015 et 2030, soit à peu près 145 résidences par an ; on n'est pas à 1 près.

Il est important de noter que la manière dont on calcule aujourd'hui ce nombre de logements tient aussi compte de la diminution de la taille des ménages. Vous savez que dans les années 70 les ménages étaient à peu près d'une taille de 3 à 4 personnes par ménage et, aujourd'hui, nous sommes sur cette courbe qui continue à descendre par les phénomènes de divorces, de vieillissement de la population et d'émancipation des jeunes de plus en plus tôt. C'est une diminution de la taille des ménages qui fait que l'on a besoin de produire des logements sur un territoire même à population constante. Par exemple, en situation de divorce, on a besoin 2 logements, ou 1 logement de plus, là où avant on n'en avait que 1. C'est ce que nous appelons le « desserrement des ménages » dans notre jargon, mais c'est aussi quelque chose qu'il faut intégrer dans les objectifs de production de logements, puisque ces logements seront forcément nécessaires au maintien de la population et à l'arrivée d'une nouvelle population.

Évidemment, ensuite, on se demande où mettre tous ces logements. On a déjà commencé à faire le décompte de tous les projets en cours sur la Commune, soit en train d'être lancés, soit à l'étude, mais qui sortiront d'ici 5 à 8 ans. On a comptabilisé presque 1 100 logements programmés à court terme dans l'enveloppe urbaine, c'est-à-dire sans étendre l'urbanisation. Ce sont 1 100 logements qui correspondraient finalement, par rapport au scénario que je vous ai présenté avant, à 8 ans de croissance démographique. C'est donc une situation plutôt confortable pour la Commune qui a déjà un potentiel de logements relativement important pour voir venir et pour préparer l'accueil de nouveaux logements.

Le PLU de 2013, et celui-ci qui le prendra également en compte, a 3 zones d'extension de l'urbanisation avec Baume de Vaquier-Taussane, le Mourre Blanc et Garouvin, mais avec des temporalités un peu différentes. L'idée est que Baume de Vaquier-Taussane et le Mourre Blanc puissent être ouverts à moyen terme avec un potentiel qui est, vous le voyez, de 200 à 300 logements pour Baume de Vaquier-Taussane et de 200 à 250 logements pour le Mourre Blanc. Ceci sachant que le SCoT donne aussi un cadre très

important en termes de densité. Une zone d'extension à plus long terme serait celle de Garouvin qui concentre aussi beaucoup d'enjeux en termes de pluvial, etc. Il faudra donc pouvoir l'étudier dans un autre temps à travers une modification du document d'urbanisme.

Selon ces calculs, il resterait donc presque 400 résidences principales à produire en densification et en renouvellement urbain. Cela veut dire que même si, à l'échelle de 8 ans et avec les extensions de l'urbanisation, cette projection est relativement confortable pour la Ville. Il faut travailler dès maintenant sur la question du renouvellement urbain et de la densification. « Densification » est un mot qui peut faire peur mais c'est aujourd'hui absolument nécessaire au travers des gros projets que la Ville mène (ceux de la gare, le dialogue compétitif autour de la gare et les espaces du centre-ville) pour pouvoir retravailler sur une ville contemporaine, agréable, mais qui passe aussi par des formes urbaines plus denses.

Voilà les secteurs déjà identifiés pour renouveler la Ville :

- le centre-ville avec ce dialogue compétitif en cours, même si une équipe a été retenue ;
- la Cité SNCF qui est un espace charnière et particulièrement à enjeux dans le tissu urbain. Il fait finalement la liaison entre le centre-ville et le projet de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de la Péronne et de la Boule Noire. C'est un espace aujourd'hui très peu dense sur lequel on pourrait retravailler sur des formes plus contemporaines pour accueillir à la fois plus d'habitants et bénéficier d'espaces publics et d'espaces verts plus importants que ceux qui existent aujourd'hui.

**Monsieur le MAIRE** - Si vous me le permettez, je sens que derrière le mot « densification » on a toujours l'impression que l'on retrouve les formes architecturales des années 50 ou 60, c'est-à-dire de grands bâtiments qui font 50 étages de haut ou de grandes barres, mais on n'en est plus là. La densité, c'est aussi des formes architecturales différentes qui ne sont pas forcément plus hautes, mais qui sont mieux organisées entre l'espace public et le logement. Ce sont ces formes, dans le centre-ville notamment, qu'il va falloir travailler puisque nous avons énormément de logements vides et il le faudra aussi à côté de la Cité SNCF. Par exemple, le projet qu'a fait ICF Habitat Sud-Est Méditerranée à la Cité SNCF est une forme d'organisation architecturale plus dense, mais qui a une forme d'organisation agréable et organisationnelle par rapport aux autres bâtiments. C'est de cela qu'il s'agit et c'est l'enjeu principal de notre ville.

La densité, c'est la ville sur la ville et non la consommation des terres pour s'élargir ou s'étendre. La Ville de Miramas s'est engagée, dans son PLU de 2013, sur cette question, ce qui nous a valu d'ailleurs des rapports favorables de l'ensemble des tutelles, et nous allons le confirmer dans cette modification de notre PLU.

**Camille LE FLOCH**.- Dans cet axe « Miramas pour une ville d'équilibre », il y a la question de l'équilibre social et solidaire et la question de la diversification des formes de logements est aussi abordée à travers le fait de réamorcer le parcours résidentiel avec des logements intermédiaires et des logements de qualité pour attirer les classes moyennes et supérieures.

Aujourd'hui, nous sommes aussi partis du constat qu'il y a 40 % de logements locatifs sociaux à Miramas et, à côté, de très grands logements avec un vrai problème pour sortir du logement locatif social et pour changer de forme de logement, parce que l'accession à la propriété est souvent très chère, tout de suite. Il est donc nécessaire de travailler sur des logements intermédiaires pour faciliter la sortie du logement locatif social et pour renouveler le parc ; c'est ce que l'on appelle le parcours résidentiel. Le principe est qu'à chaque âge il y a un logement adapté, puisqu'au fur et à mesure de l'avancée dans sa vie professionnelle et dans sa vie familiale, on a besoin d'avoir un logement adapté à ces différentes situations.

Sur la poursuite de la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les projets de l'ANRU 2 sont encore en cours de réflexion sur la Commune.

**Monsieur le MAIRE**.- Est-ce que je peux ajouter quelque chose ? Je m'en excuse, mais c'est très important, parce que je voyais Christian PEYRO être attentif à cette question. Parallèlement à cela, pour compléter ce parcours résidentiel, il nous faut travailler, un, sur une étude de peuplement, évidemment, et, deux, avec Christian PEYRO, sur une étude de regroupement des bailleurs sociaux, puisque nous avons 13 bailleurs sociaux. Nous allons travailler avec eux pour essayer de les regrouper afin d'avoir des seuils importants et notamment traiter cette question. Nous avons des logements sociaux en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) c'est-à-dire les plus faibles alors qu'il manque, à l'intérieur de la graduation des logements sociaux, des PLA (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et une offre complète.

Nous n'avons pas, sur la Ville, suffisamment d'offres diversifiées et c'est ce que je disais aux vœux autour de la logique de la création de logements d'accession sociale pour permettre à celles et ceux qui travaillent de pouvoir se payer un appartement plutôt que de payer un loyer à un bailleur. Ils peuvent le faire à condition, bien sûr, que le programme s'inscrive dans une logique globale et économique. À ce propos – excusez-moi, mais comme

vous venez de parler de l'ANRU –, dans le cadre de la rénovation urbaine de l'ANRU 2, nous bénéficions des aides à la création de logements dans le cadre de la fameuse taxe de la TVA où nous ne sommes pas sur une TVA haute, mais à 5%. Cela permet à des programmes de pouvoir se construire et, forcément, *in fine*, d'avoir des achats beaucoup plus faibles pour les salariés. C'est cette question-là que nous allons travailler.

Chers collègues du Conseil Municipal, c'est la question centrale de toutes les villes et de la nôtre en particulier. Donc, dans le cadre du PLU, c'est un choix que nous réaffirmons.

**Camille LE FLOCH** - Sur le fait de renforcer la vie sociale et culturelle en ramenant des équipements publics, des activités sociales en cœur de ville et de relier les équipements au centre, c'est aussi cette question de comment redynamiser le centre-ville. Se pose aussi la question des équipements qui ont été construits, souvent, en extérieur ou à proximité du centre-ville et de pouvoir retravailler à travers le dialogue compétitif et le réaménagement de ce centre-ville. Il s'agit de retrouver une vie sociale et une vie dynamique, mais aussi commerciale, au centre de la Ville de Miramas.

**Monsieur le MAIRE** - Cette question-là – je m'en excuse, mais c'est très important pour les membres du Conseil – est à relier au projet économique de développement que nous avons sur la zone de la Péronne et le Village des Marques. D'emblée, nous savions qu'il fallait que nous retravaillions sur l'offre intérieure du centre-ville qui est un vrai problème, mais qui ne date pas d'hier ni d'avant-hier. Elle date de très longtemps cette séparation entre le nord et le sud, cette dispersion du commerce. C'est la réalité et il faut bien évidemment travailler sur les liens. C'est donc pour cela que nous avons fait ce dialogue compétitif qui a été présenté et qui le sera probablement en Conseil Municipal, prochainement. Nous travaillons à 5 ou 10 ans sur l'ensemble du centre-ville et quand on dit « l'ensemble du centre-ville », c'est la zone de la gare, le boulevard Chalvo, l'avenue du Général de Gaulle, le centre-ville Jourdan jusqu'à Concorde notamment avec la question du passage à niveau. C'est ce grand centre-ville-là sur lequel il faudra réfléchir en termes urbains, en termes de rénovation et en termes de structuration des logements, de sa réhabilitation et de son organisation spatiale.

**Camille LE FLOCH** - Je fais la transition sur la question de la qualité des espaces publics pour créer du lien social, mais aussi parce qu'aujourd'hui ces espaces publics ont besoin de faire l'objet d'aménagements particuliers pour pouvoir être pratiqués au quotidien et pour favoriser les rencontres sociales et intergénérationnelles. Il s'agit d'adapter les équipements publics à une nouvelle population pour ne pas les saturer. Cette idée est aussi qu'accueillir une nouvelle population veut dire anticiper sur les équipements publics;

les écoles, mais également les réseaux, etc., et cela fait aussi partie du travail de planification de s'assurer qu'il y a une bonne adéquation entre l'accueil de populations et le niveau des équipements.

Sur la question de l'équilibre économique, cela fait effectivement aussi partie des grands constats qui ont été réalisés dans le diagnostic. C'est cette question d'un système un peu en patchwork, c'est-à-dire avec de grandes zones qui ont été créées sans toujours avoir de lien les unes avec les autres. L'idée est aussi de recréer une vraie dynamique pour relier les pôles d'emploi et les pôles d'habitat, mais aussi de recréer, par exemple au travers de la dynamique autour de la ZAC de la Péronne, une dynamique de création d'emplois pour les habitants de la Commune.

Ces grandes orientations sont de :

- diversifier les activités hors logistique à CléSud. Cela fait partie des réflexions qui sont en cours avec le SAN et l'EPAD (Établissement Public d'Aménagement et de Développement) ;
- développer l'extraction locale de matériaux du sous-sol et des circuits courts d'approvisionnement en produits locaux agricoles et les énergies renouvelables. Je fais un aparté, mais il y a un projet, à l'ouest de la déviation, pour un site d'extraction en lien avec celui qui existe déjà à Istres. La société exploitante cherche de nouvelles productions de matériaux du sous-sol et elle est encore en cours de discussion et de travail avec les services de l'État, avec l'Armée, pour que ce projet puisse voir le jour dans les meilleures conditions à terme.

**Monsieur le MAIRE** - C'est de l'autre côté du pont, à côté de l'Étamet.

**M. Jean GUILLON** - C'est derrière CléSud.

**Camille LE FLOCH** - Il s'agit aussi de :

- rentabiliser et moderniser la zone d'activité des Molières qui est un espace d'interface entre le Village des Marques et le futur secteur commercial et de loisirs et sera très visible depuis le futur contournement Ouest. Nous nous sommes vite rendu compte que la zone des Molières, telle qu'elle existe aujourd'hui, accueille finalement assez peu d'entreprises par rapport à l'espace dont elle dispose. Il pourrait y avoir un vrai travail de qualification de cette zone, qui pourrait être qualifiée, voire rentabilisée et optimisée, pour continuer à accueillir des activités économiques. C'est aussi parce qu'elle joue un



vrai rôle d'interface entre l'entrée de Ville, avec le secteur d'Intermarché qui pourrait être un espace commercial et de loisirs en développement, et le secteur du Village des Marques. Finalement, cette zone d'activités est aussi un espace économique à enjeux pour l'avenir de la Commune et pour pouvoir continuer à accueillir des activités artisanales et de petites et moyennes entreprises dans la Commune ;

- poursuivre l'accueil d'activités sur la ZAC de la Péronne et de la Boule Noire en adaptant l'offre aux besoins de développement de la Commune et à l'équilibre de l'opération. Il s'agit là aussi de poursuivre le développement de cette zone en s'assurant de sa viabilité dans le temps et d'éventuelles adaptations qui pourraient avoir lieu.
- pérenniser les commerces existants dans le centre-ville et en accueillir de nouveaux en favorisant des surfaces de vente plus grandes et adaptées au tissu urbain. Beaucoup de demandes sont faites, de la part de commerçants, de disposer de surfaces de vente un petit peu plus grandes pour pouvoir continuer à exister ou pour pouvoir se développer. Aujourd'hui, soit la situation existante des locaux commerciaux, soit les règlements en vigueur ne permettent pas forcément d'avoir des surfaces de vente suffisantes pour les commerces. Cela fait évidemment partie de conditions de viabilité qu'il faut pouvoir prendre en compte dans le document ;
- élargir les activités économiques et sociales du centre-ville au-delà de l'avenue Charles de Gaulle, de la Place Jourdan et au sud de la voie ferrée. C'est l'idée d'intensifier le secteur du centre-ville qui, aujourd'hui, sur les surfaces commerciales, est essentiellement caractérisé par l'avenue Charles de Gaulle et le boulevard Chave ensuite. L'idée est aussi, à travers les travaux du dialogue compétitif, de pouvoir élargir, épaissir, ce centre-ville en lui donnant une vraie vocation commerciale en retravaillant l'ensemble de son tissu urbain

**Monsieur le MAIRE** - Ça qui pose des problèmes, concernant l'accès à la voiture, le parking, les accès aux modes doux, etc., ce n'est pas que le commerce, mais la totalité du dispositif.

**Mme Camille LE FLOCH** - Le projet d'aménagement et de développement durable découpe ces questions en grands axes, mais il est évident que tout cela est interconnecté et que la question des déplacements est finalement un fil rouge dans l'ensemble de ces différents documents, à la fois sur les questions d'habitat ou sur les questions de développement économique, c'est sûr.

Vous avez également dans ces orientations :

- développer le tourisme avec des structures d'hébergement adaptées aux différents publics à savoir le tourisme commercial avec le Village des Marques et le tourisme vert et rural dont nous parlons dans la première orientation ;
- pérenniser et diversifier les activités agricoles, puisque c'est également une part de l'économie, même si elle est de plus en plus dévalorisée ou sous-valorisée dans certains territoires.

L'équilibre dans l'organisation territoriale, c'est notamment :

- la question du centre-ville et le fait de prioriser au maximum les actions publiques et privées sur le centre-ville pour lui donner la dimension du centre-ville d'une commune de 30 000 habitants (densification, espaces et équipements publics, etc.). La place de la voiture, évidemment, est à interroger dans ce système ;
- reconfigurer la Cité SNCF pour conserver l'identité ville rail en favorisant la densification, la modernité et les perméabilités vers les secteurs périphériques (centre-ville, la Boule Noire, secteur d'Aubanel) ;
- utiliser la gare et son quartier pour alimenter la dynamique commerciale et sociale du centre-ville et favoriser l'accueil des entreprises à projets innovants. Le projet de ZAC de la gare en cours de développement sera forcément sur la question du développement économique, mais il aura aussi un rayonnement sur l'ensemble de la Commune et, plus largement, du territoire – j'allais dire « intercommunal » – métropolitain.

**Monsieur le MAIRE** - La zone de la gare, c'est par exemple le projet d'ouvrir la gare des deux côtés de l'espace. C'est-à-dire qu'au lieu qu'il n'y ait que le passage Sémard – je ne sais pas si ce sera possible –, l'idée serait d'avoir une accessibilité de la place Jourdan comme du nouveau quai qui nous allons organiser autour de la gare.

Cette liaison que tout le monde cherchait sur la Ville, pendant des années, entre le nord et le sud, l'accessibilité de la gare, est un enjeu central, puisque cette gare va nous permettre de développer l'activité autour ; une activité économique, évidemment, de logements et de circulation.

**Mme Camille LE FLOCH**.- Enfin, il s'agit de :

- articuler les pôles d'emplois entre eux et avec les pôles d'habitat et d'équipements publics ;
- calibrer les extensions urbaines en fonction des besoins en logements diversifiés ;
- permettre l'évolution modérée des quartiers est de la Ville en fonction des dessertes en réseaux (assainissement, voirie, etc.). Cela fait aussi partie de sujets que j'ai pu aborder lors de la question de la densification.

Le dernier axe de ce PADD est « Miramas, pour une ville accessible ». Le travail de diagnostic que nous avons réalisé au préalable de ce projet d'aménagement et de développement durable a mis en évidence de vrais besoins en termes de diversification des modes de déplacements avec l'intensification des transports en commun – déjà prévue à court terme et à renforcer encore avec, par exemple, un projet de bus à haut niveau de service – pour pouvoir relier plus facilement les différents quartiers de la Commune.

Il s'agit de :

- intégrer la dimension métropolitaine à travers les secteurs existants et les projets en cours. La gare a évidemment un rôle central à jouer, mais il s'agit aussi de grands équipements comme la Halle des sports, qui est également emblématique ;
- atténuer les coupures ferroviaires, vous venez de le dire, à travers cette question d'une gare qui puisse s'ouvrir sur les deux côtés. C'est aussi la question du traitement des passages à niveau et de l'amélioration de certains passages à niveau existants (sur voie ou sous voie) qui pourrait faciliter les déplacements nord-sud, en particulier, de la Commune ;
- améliorer la desserte en transports en commun, tant en termes d'itinéraires et de fréquence, mais aussi à travers une alternative intéressante comme le bus à haut niveau de service qui permettrait beaucoup plus d'efficacité ;

- gérer le stationnement et la circulation pour apaiser le centre-ville. La question du stationnement et de la circulation, dans toutes les villes, est toujours une question épineuse. On a toujours envie de pouvoir stationner au plus près des équipements, d'une boulangerie, etc., mais on est aussi perturbé au quotidien par le fait que les voitures finissent par envahir tout l'espace. Même s'il est souvent compliqué d'essayer de la faire reculer la voiture ou de la faire sortir des centres-ville, il faut au moins réfléchir à la manière de pouvoir l'intégrer au mieux dans les espaces publics. Pourquoi pas avec du stationnement enterré ou avec une gestion du stationnement qui permette de laisser largement la place aux modes doux, aux piétons, aux vélos, dans le centre-ville pour qu'ils puissent aussi bénéficier de l'attractivité commerciale dans de bonnes conditions ? En fait, il s'agit de trouver le juste milieu entre le besoin de la voiture et le besoin d'apaiser les centres urbains :
- hiérarchiser les voies pour donner une lisibilité accrue et gérer les flux, compléter le maillage existant. Quand on parcourt Miramas, on se retrouve parfois avec des voiries très larges alors que l'on est dans un secteur pavillonnaire où il n'y a pas forcément besoin d'avoir un espace aussi grand. À côté, on se retrouve dans des rues qui sont très étroites. On ne sait pas vraiment comment hiérarchiser ces voies et, finalement, elles ne sont pas du tout annonciatrices du tissu dans lequel on se trouve. Retravailler ces voies et leur hiérarchie pour faciliter la circulation des voitures semble très important, et c'est d'ailleurs un travail que nous menons aujourd'hui avec les services pour pouvoir compléter ce maillage de voiries afin de desservir les extensions de l'urbanisation :
- créer des itinéraires efficaces et sécurisés pour les piétons et les vélos. L'Agenda 21 a commencé à travailler et à traiter cette question d'itinéraires sécurisés et complètement déconnectés des voiries automobiles pour pouvoir faciliter les liaisons interquartiers. Finalement, vous êtes dans une ville qui se pratique très bien à pied, avec assez peu de topographie, et qui est assez compacte. Il est donc assez facile de se rendre d'un quartier à un autre à pied ou à vélo.

encore faut-il avoir les aménagements adaptés et sécurisés pour pouvoir le faire ;

- organiser le pôle multimodal autour de la gare pour apaiser la circulation dans le centre-ville et irriguer tous les quartiers. La gare joue un rôle absolument névralgique dans cette question de la gestion du stationnement et de la circulation, puisque c'est un point d'attraction énorme pour la voiture et les gens qui viennent prendre le train quotidiennement pour se rendre au travail ou en vacances. La question de ce traitement du stationnement autour du quartier de la gare est extrêmement importante ;
- mettre en accessibilité les projets pour les personnes à mobilité réduite ;
- améliorer la desserte en haut débit pour rendre plus attractive la Commune en termes de développement économique, en particulier, puisqu'aujourd'hui cela fait partie des conditions *sine qua non* pour l'installation d'entreprises que de bénéficier du haut débit et du très haut débit.

Voilà pour les grandes orientations. Pour un petit rappel de procédure, l'arrêt du PLU est prévu pour avril 2016. L'enquête publique devrait avoir lieu ensuite, à l'automne 2016, pour une approbation réglementaire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements.*

**Monsieur le MAIRE** - Il est maintenant l'heure des questions, Jean.

**M. Jean GUILLON** - Qui a des questions à poser ?

D'abord, merci à Camille. Vous avez pu constater que nous n'avons pas fait de changement énorme par rapport au PLU que nous avons en 2013, mais nous l'avons quand même adapté. Juste un petit exemple, on essaye de travailler sur la Cité SNCF, mais il faut savoir aussi que depuis la loi ALUR, il n'y a plus de COS (Coefficient d'Occupation des Sois). Cela n'existe plus et cela veut dire que vous aviez un COS de 0,5 vous pouviez faire 50 % de la surface du terrain en surface de plancher. Aujourd'hui, il n'y a plus de COS, c'est-à-dire qu'il n'y a plus que la hauteur et, dans ce quartier, c'est une hauteur de 16 mètres, soit 5 étages. C'est un quartier qui appartient à un bailleur social et imaginez ce que pourrait faire

un bailleur social – qui a aujourd’hui 300 logements sur 8 ou 9 hectares – s’il pouvait monter à 16 mètres et faire autant de logements qu’il veut avec 1 place de parking par logement, parce que c’est la Loi.

C’est aussi pour cela qu’à un moment donné on met un peu des garde-fous et que l’on va faire une orientation de l’aménagement où l’on pourra effectivement avoir des logements sociaux et où l’on pourra faire de la mixité, parce que cela se met dans les orientations d’aménagement. On pourra faire de la mixité, on pourra prendre en compte les problèmes que l’on a sur le pluvial, notamment, puisque l’on pourra faire des bassins de rétention et d’infiltration, avoir des parcs ou des choses comme celle-là, tout en augmentant la densité. Cela obligera le propriétaire bailleur à travailler avec nous.

S’il y a des questions, nous sommes là pour y répondre.

**Monsieur le MAIRE** - Pas de question ? Madame ESPALLARDO a une question.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - J’ai juste une petite question. Vous allez construire beaucoup d’appartements, mais qui va bénéficier de ces appartements ? Est-ce que ce seront les Miramasséens ou des gens que vous allez faire venir de très loin ?

**Monsieur le MAIRE** - D’abord, nous ne faisons pas venir... Je vais vous répondre.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - C’est normal de le demander.

**Monsieur le MAIRE** - Attendez. Chut !

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Il ne faudrait pas que l’on se transforme en Calais.

**Monsieur le MAIRE** - Je vous remercie de cette question, Madame, parce qu’à travers votre question je vais pouvoir couper net à des rumeurs que certaines personnes malveillantes, qui ne sont pas autour de cette table, font courir dans notre Ville.

Premièrement, la Ville de Miramas, a fait venir des gens toute sa vie et la construction de la Commune fut ainsi faite. Pour ceux qui ne le savent pas ou pas assez, je les encourage à lire le très bel ouvrage de Joseph GRÉGOIRE sur l’histoire de sa Ville. Une réactualisation sera faite par des historiens de la Commune pour montrer cela.

Deuxièmement, évidemment, nous nous tournons d’abord vers les Miramasséens, les enfants de la Ville, puisque je crois que nous avons plusieurs centaines de demandes de logements sociaux, mais nous avons aussi des demandes d’accession à la propriété. Nous allons construire notre offre et, puisque nous avons – et je l’ai toujours dit – « suffisamment » de logements sociaux par rapport à nos voisins, dans le cadre métropolitain, il faut que certains comprennent que le logement social n’est pas simplement

l'apanage de certaines communes. Il faut aussi que chacun porte du logement social, parce qu'il y a des besoins un peu partout.

Je vous ai indiqué tout à l'heure que nous étions très favorables à la création de ce que l'on appelle un « parcours résidentiel ». Il nous manque des logements d'accession sociale pour les travailleurs, il nous manque de l'accession privée pour une offre acceptable, soit en maison, soit en logement collectif. C'est à travers cela que nous proposerons aux Miramasséens de se loger. Maintenant, si des propriétaires de telle ou telle ville, des gens qui viennent travailler chez nous, d'où qu'ils viennent, décident de s'installer dans notre commune en y achetant leur bien ou en s'y logeant, ils sont les bienvenus.

Nous ne sommes pas dans une zone tampon entre l'Angleterre et la France. Nous sommes à la frontière de la Métropole, mais, derrière nous, c'est la plaine de la Crau – il faut donc se rassurer – et, de l'autre côté, c'est l'Étang de Berre.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - La mer n'est pas loin. La mer n'est pas loin.

**Monsieur le MAIRE** - Il faut d'abord traverser l'Étang de Berre, donc c'est un peu compliqué.

Je vais céder la parole et couper court à cela, mais je crois que l'on n'a pas besoin de faire peur aux Miramasséens. Nos actes, depuis 2008, ici, démontrent à l'évidence que nous savons manier à la fois l'ordre et, en même temps, la mesure. Je crois que beaucoup de Miramasséens nous écoutent à travers les comptes rendus qui sont faits par la presse, selon ce qu'ils feront, et ils savent très bien que beaucoup de Miramasséens cherchent à se loger. Certains vont même dans d'autres communes pour se rapprocher de leur emploi, parce qu'ils ont eu une mutation ou parce qu'ils n'ont pas réussi à acheter dans leur commune et nous allons essayer de leur offrir la possibilité de le faire.

J'ai indiqué tout à l'heure que dans le cadre du PADD, nous avons cet équilibre de mixité sociale qu'il nous fallait trouver entre le nombre de logements sociaux que nous avons et, à l'intérieur du logement social, l'offre différente et le parcours résidentiel avec des logements privés. Voilà la réalité et si vous pouviez m'aider, puisque vous m'avez posé la question, à dire qu'il n'est pas vrai que nous voulons accueillir le monde entier. Nous voulons accueillir toutes les personnes, bien sûr, nous sommes solidaires, mais à la mesure de ce que nous pouvons faire. En l'occurrence – je l'ai dit il y a peu de temps dans la presse –, la Ville fait déjà beaucoup. Elle fait déjà beaucoup et elle le fait bien, mais il faut maintenant aussi diversifier. Merci, Madame ESPALLARDO, de dire autour de vous que la Ville sera à la fois solidaire et conforme à ses enjeux de logement. Madame DUMAS.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - J'attends de voir avant de dire.

**Monsieur le MAIRE** - Dites-le avant de voir.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Non, j'attends de voir.

**Monsieur le MAIRE** - Faites-nous confiance.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Non, non.

**Monsieur le MAIRE** - Madame DUMAS.

**Mme Cécile DUMAS** - À ce propos, je souhaiterais quand même dire qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, sur les trottoirs de Paris, gisaient souvent, le soir, des misérables défringués, parfois soûls – bien souvent –, sales, pauvres et qui n'avaient guère à manger. Ces miséreux s'appelaient Soutine, ils s'appelaient Modigliani, ils s'appelaient Picabia, ils s'appelaient Picasso.

Aujourd'hui, des milliers de gens du monde viennent à Paris, dans les musées, et c'est notre patrimoine, notre patrimoine national notamment. Ce patrimoine-là s'est construit à partir de pauvres bougres qui venaient de pays où l'on mangeait peu. On les a accueillis, on ne leur a pas trop donné à manger au départ d'ailleurs, mais aujourd'hui on en est fier. Effectivement, lorsque l'on accueille des gens venus de pays étrangers, on accueille parfois aussi de grandes personnes malgré leur pauvreté initiale. Miramas s'est construite et a accueilli aussi des Italiens, des Espagnols...

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Des chrétiens. Ce sont des chrétiens.

**Mme Cécile DUMAS** - Écoutez, ce sont surtout des hommes et des femmes. Ceux-là ont construit la vie de notre Ville. Ils lui ont apporté leur culture, beaucoup de bonnes choses et on en est satisfait.

Je veux bien qu'à un moment donné on voit ce qui ne va pas, mais dans les courants de migration, il y a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup de choses positives qui sont venues, notamment dans notre Ville et...

**Monsieur le MAIRE** - Merci, Pardon, Chut !

**Mme Cécile DUMAS** - D'ailleurs, je crois que Monsieur SOLERA est dans l'assistance – je tiens à le signaler – et je souligne les membres de ces familles espagnoles qui sont de vrais Miramasséens et qui ont apporté beaucoup dans nos vies.

**Monsieur le MAIRE** - Oui, Madame. Je voudrais que l'on ne s'éloigne pas du PADD.

**Mme Cécile DUMAS** - Je tiens à signaler pour couper court, quand même, qu'en 1905 il y a eu la séparation de l'Église et de l'État et que nous sommes dans un état laïc.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Les immigrés espagnols...

**Monsieur le MAIRE** - Oui, Madame.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - J'aimerais dire un dernier mot.



**Monsieur le MAIRE** - Je vous en prie, Madame.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Les immigrés espagnols, italiens, portugais que nous avons eus ces dernières décennies n'ont rien à voir avec ce qu'il se passe aujourd'hui. C'étaient des gens qui venaient pour travailler. C'étaient des gens honnêtes qui venaient pour travailler. Aujourd'hui, c'est loin d'être le cas.

**Monsieur le MAIRE** - On s'éloigne un tout petit peu du sujet.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Il faudrait quand même arrêter d'être dans « le monde des bisounours ». Madame DUMAS, vous êtes dans « le monde des bisounours ».

**Monsieur le MAIRE** - Ne provoquez pas Madame DUMAS, elle a répondu.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Allez voir à Calais ce qu'il se passe !

**Monsieur le MAIRE** - Écoutez, je vais vous dire une chose, Madame ESPALLARDO. Vous le savez, nous ne sommes pas d'accord, nous ne le serons jamais sur cette vision des choses. J'aimerais avoir l'attention de tous.

En ce qui me concerne, je vous le dis franchement, sur cette Ville, c'est méconnaître la construction de cette Commune que d'essayer de pointer du doigt des gens qui viendraient d'horizons différents et qui n'apporteraient que la peste et le choléra. Il se trouve que cette Commune, Madame, où je ne suis pas né, est une commune qui a accueilli des strates successives de gens qui n'étaient pas tous catholiques, qui n'étaient pas tous protestants, qui n'étaient pas tous juifs et qui n'étaient pas tous musulmans. Ce sont des gens qui sont arrivés et qui ont construit cette Commune. Si vous aviez la possibilité de lire un livre que la Commune a fait avec de jeunes chômeurs à travers « La ligne de faire », vous y verriez le portrait de gens qui ont construit les bâtiments, ici, quelles que soient leurs origines, et qui ont apporté à cette Ville de la richesse.

D'ailleurs, vous devriez savoir, et je suis vraiment très en colère de cette méconnaissance historique, que les cheminots, ceux qui ont fait cette ville nouvelle, ne venaient pas tous de Miramas. Si je viens à l'origine de la Ville, dans l'histoire de la Commune – il y a peu de familles qui sont nées au vieux Miramas. Les cheminots venaient de toute la France et d'ailleurs !

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - De la France.

**Monsieur le MAIRE** - Ils venaient des Cévennes, d'Alsace et d'ailleurs. Ceux qui sont venus successivement construire la Ville au 20<sup>e</sup> siècle venaient aussi de départements extérieurs, à l'époque, comme l'Algérie, ou du Maroc et de la Tunisie. Ils sont venus, comme les autres, construire.

Nous n'avons pas une vision rabougrie de l'Histoire, nous connaissons les difficultés de l'histoire moderne, mais nous mesurons, à l'aune de notre Commune, que c'est

une richesse culturelle, comme le soulignait d'ailleurs très bien Madame DUMAS. C'est une richesse culturelle, parce que cela donne une forme d'organisation.

Je vais vous faire une confidence et je vous propose d'aller dans un pays que vous connaissez et qui s'appelle l'Espagne. Allez à Cordoue, dans la basilique chrétienne, ancienne musulmane, qui avait été faite par le califat. Vous y apprendrez, dans cette histoire, l'extraordinaire siècle qui a parcouru cette époque musulmane et le fait que les chrétiens, les juifs et les musulmans aient pu travailler ensemble à l'hydraulique, au développement de l'agriculture, à la culture, à la littérature et aux poèmes. Je vous jure, Madame, que vous changeriez d'avis sur l'avenir.

Je mesure les difficultés de ce qu'il se passe dans le monde, mais je sais que notre histoire et notre capacité à y travailler tous ensemble apporteront des solutions. Pour notre Commune, dont nous mesurons les difficultés, nous sommes en train de faire dans ce PADD exactement ce qu'il faut faire, c'est-à-dire mixer les choses, proposer des logements à accession différenciée, permettre à chacun, quelle que soit son origine, de pouvoir avoir son parcours et de respecter les valeurs de la République. C'est tout ce que nous faisons à travers ce PADD.

Je vous propose maintenant, puisqu'il n'y a pas de vote et après vous avoir informés, de passer au sujet suivant qui nous permettra de finir ce Conseil Municipal dans les temps.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Je voulais juste dire une chose.

**Monsieur le MAIRE** - Vous allez dire un « truc » et je vais être obligé de réagir, mais allez-y, Madame.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Je ne peux pas rester comme cela. On sait bien, Monsieur VIGOUROUX, Monsieur le MAIRE, que vous êtes un beau-parleur. Vous avez dit tout ce que vous aviez à dire sur tout ce qu'il s'est passé, mais le passé est une chose et l'avenir en est une autre. Aujourd'hui, les gens qui viennent ne sont pas les mêmes qu'hier. Je voudrais juste dire cela. Attention ! Les gens qui viennent aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'hier. C'est tout ce que j'ai à vous dire et réfléchissez là-dessus.

**Monsieur le MAIRE** - Je fais tous les jours de la réflexion et, même si je suis un beau-parleur, il m'arrive quand même de penser, de temps en temps, avant de parler et j'essaie de comprendre l'évolution des choses. Rassurez-vous, Madame, l'avenir sera difficile, mais j'y vois, moi, de la lumière. C'est ce qui nous opposera. Je suis un optimiste raisonné et vous êtes une pessimiste.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Non, non, non.

**Monsieur le MAIRE** - Cela se voit, cela se sent.

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Non. J'ai mal au cœur de voir nos jeunes Français partir à l'étranger, parce qu'ils en ont marre de la France.

**Monsieur le MAIRE** - Écoutez, Madame, il y a toujours eu des...

**Mme Béatrix ESPALLARDO** - Tous nos jeunes s'en vont. Tous nos jeunes qui ont un peu de matière grise s'en vont.

**Monsieur le MAIRE** - Écoutez, c'est votre avis, vous l'exprimez suffisamment, mais je vous remercie d'avoir permis, ce soir, de couper court à une rumeur permanente. D'ailleurs, cela passe de ville en ville. On se parle souvent entre maires et, de temps en temps, dans chaque ville, on a des rumeurs qui disent que des hordes de gens arrivent d'on ne sait où. Chez nous, il n'y a pas de horde de gens qui arrivent d'on ne sait où. Nous faisons attention, mais nous accueillons aussi des personnes de grande qualité.

Sur ce PADD que nous avons malheureusement fini sur des problématiques politiques. Je vous rappelle quand même qu'il y a 3 leviers : l'environnement, l'économie et l'humain – évidemment – et l'aménagement. C'est lancé. Je vous conseille évidemment de participer à toutes les échéances qui auront lieu et qui ont été présentées tout à l'heure par le cabinet Planad.

Si vous le voulez bien, nous allons passer à la question n° 2.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **N° 2 – DÉMATÉRIALISATION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES COMMISSIONS MUNICIPALES MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**Rapporteur : M. le MAIRE**

**Monsieur le MAIRE** - Vous avez quand même remarqué que nous nous mettons à l'heure du numérique. J'ai vu autour de la table que vous étiez tous, évidemment, favorables à cette démarche, premièrement, parce qu'elle aide au développement durable et, deuxièmement, parce qu'elle va nous permettre de pouvoir évoluer plus rapidement. Il faut pour cela que nous changions quelques articles de notre Règlement Intérieur, puisqu'il n'était calé que sur du papier et que, là, nous sommes sur du numérique. Vous avez donc sur votre page les modifications des articles 2 et 7 du Règlement Intérieur et des articles qui vont ensemble sur les convocations par voie électronique que nous avons adressées à l'adresse email. Y a-t-il des commentaires sur cette modification du Règlement qui s'adapte à la modernité ?

La modernité, c'est évidemment le numérique, mais j'en profite pour dire que ce n'est pas l'étape ultime que de se mettre au Conseil Municipal numérique. Ce qui nous

incombe beaucoup, et nous y travaillons avec les élus en charge, c'est l'extension de la fibre optique dans notre Commune qui subit, comme les autres communes, les affres d'un grand opérateur que l'État avait retenu. C'est l'organisme SFR (Société Française du Radiotéléphone) qui a été racheté par Numéricable, lui-même en difficulté, donc toutes les communes de l'Ouest de l'Étang de Berre sont en difficulté. J'ai d'ailleurs interpellé le Conseil Départemental pour essayer d'accélérer l'aide à la mise en place de la fibre optique. Dans tous nos ouvrages modernes, nous avons les fourreaux pour pouvoir la passer et la Ville s'est aussi engagée financièrement à son extension. S'il n'y a pas de question sur la réforme, énorme, du Règlement Intérieur, nous pouvons passer au vote.

### **VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **DIRECTION DES FINANCES**

#### **N° 3 – REMISE GRACIEUSE POUR MADAME BLASCO NICOLE**

**Rapporteur** : M. Gérard GUILLEMONT

*Monsieur Gérard GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Y a-t-il des questions particulières ?

Madame KERAUDY a la parole.

**Mme Maryline KERAUDY**.- Je prends bien note de la situation particulière de cette dame, surtout s'il s'agit de problèmes de santé. Par contre, de 2010 jusqu'à aujourd'hui, cela fait quand même un certain temps avant que les choses n'aient avancé. Il y a peut-être un motif particulier. Est-ce son état de santé ? Est-ce le loueur, en l'occurrence le Maire ? S'agissant plutôt d'une exonération que d'une remise gracieuse, que va devenir l'après pour cette personne ? Si elle a des soucis de santé, je suppose que les soucis financiers ne vont pas arranger sa situation. Que va devenir ce garage ? Est-ce qu'il reste à la location pour elle ? Est-ce qu'il faudra revenir sur une autre remise ? Comment cela va-t-il se passer ?

**M. Gérald GUILLEMONT**.- Cette personne a remis les clés et la Mairie est rentrée dans la jouissance de son bien. Il n'y a plus de contrat de location au bénéfice de Madame BLASCO.

**Monsieur le MAIRE**.- Bien, s'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS**

**N° 4 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION GOLF MIRAMAS PROVENCE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GOLF À MACON**

**Rapporteur : M. Jérémie PARDIES**

*Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.*

**M. Jérémie PARDIES**.- Je saute la ligne suivante parce qu'apparemment il y a une erreur de calcul.

**Monsieur le MAIRE**.- Ah !

*Monsieur Jérémie PARDIES poursuit la lecture du rapport.*

**M. Jérémie PARDIES**.- Je ne comprends pas. J'ai additionné l'ensemble et on est bien à 2 051 euros.

**Monsieur le MAIRE**.- Alors, les services ? Est-ce qu'on a gagné de l'argent ? C'est une erreur d'écriture. Est-ce que chacun accepte la modification ?

**Mme Sophie PERRIER (DGS)**.- Le montant de 2 535 euros est le montant des justificatifs fournis.

**Monsieur le MAIRE**.- Monsieur PARDIES, c'est le montant total, pas celui qui est prenable.

*Monsieur Jérémie PARDIES poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des questions particulières ? Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 5 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION TENNIS DE TABLE MIRAMAS – CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPE NATIONALE 1 LES 8 ET 9 MAI 2015 À PONT-À-MOUSSON**

**Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX**

*Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question, nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 6 – AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION TENNIS DE TABLE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Jacques BAUDOUX**

**Monsieur le MAIRE**.- Sur la question 6, Monsieur BAUDOUX, vous avez certainement noté, car vous êtes très attentif, que les services se sont trompés puisqu'il s'agit d'une convention d'objectifs, évidemment, avec le Tennis de table. Mais, à l'intérieur, ils ont fait un joli copier-colier, puisqu'au lieu de marquer « tennis de table » ils ont mis « Athletic Club Miramas ». Je m'excuse auprès des membres du Conseil.

*Monsieur Jacques BAUDOUX procède une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question particulière, nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 7 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE JEAN COCTEAU POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT LE PROJET DE CLASSE : « MATH EN JEANS » 2015-2016**

**Rapporteur : Mme Maryse RODDE**

*Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- J'espère qu'ils viendront ici, au Conseil Municipal, pour ceux que cela intéresse, présenter leur projet.

**Mme Maryse RODDE**.- Ils sont allés à Paris, l'année dernière.

**Monsieur le MAIRE**.- Madame KERAUDY a la parole.

**Mme Maryline KERAUDY**.- Simplement, les 7 élèves, c'est sur du volontariat, mais de quelle filière et de quelle classe sont-ils ? Est-ce que ce sont des élèves de seconde, de terminale, de filière scientifique ?

**Mme Maryse RODDE**.- Ce sont des élèves de première et de terminale de filière scientifique, bien sûr.

**Mme Maryline KERAUDY**.- D'accord.

**Monsieur le MAIRE** - Peut-être que nous aurons un prix Nobel. Je suis actuellement deux jeunes filles qui sont en première année de collège et qui pourraient sauter 3 classes tellement leurs résultats sont impressionnants. Pour l'une d'entre elles, je dois d'ailleurs essayer de lui faire rencontrer les chercheurs du nucléaire à Cadarache. Elle a déjà été reçue à Paris, c'est une sommité. Je ne vous donnerai pas son QI (Quotient Intellectuel), parce que je pense que nous sommes tous « à la ramasse ». S'il n'y a pas de question particulière, nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 8 – CONVENTION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA VILLE DE MIRAMAS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE  
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT**

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.*

**Mme Anne-Marie CHAYOT**.- Bien sûr, cela concerne l'accueil collectif des mineurs, les séjours, les activités dans le cadre du PEDT (Projet Éducatif De Territoire) ou les sorties et, d'une manière plus large, toutes les activités organisées par les services municipaux dans le cadre des loisirs des enfants. Ensuite, c'est l'accès aux différents stages sportifs et, de manière plus large, à toutes les activités organisées dans le domaine sportif, l'accès aux prestations de cantine durant la période scolaire et l'accès aux temps d'accueil (matin et soir) et aux temps périscolaires (midi et soir).

*Madame Anne-Marie CHAYOT poursuit la lecture du rapport.*



**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des commentaires particuliers sur l'aide à nos enfants de Miramas ? Pas de question, nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**N° 9 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « À MOTS OUVERTS » - PROJET DE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Olivier JULIEN**

*Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question particulière, nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 10 – CONVENTION DÉFINISSANT LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF CITÉS LAB OUEST PROVENCE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Laëtitia DEFOBIS**

*Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.*

**Mme Laëtitia DEFFOBIS** - Pour rappel, mais vous le savez parce que nous passons chaque année au niveau de la Commune une délibération de soutien à cette association, ce projet a été initié par la Ville il y a déjà plusieurs années, c'était en 2009.

Chaque année, et je crois que c'est important, quand cela est possible, je fais préciser les données chiffrées, en termes d'activité, de cette association. Je n'ai pas les données annuelles parce que le Comité de pilotage a eu lieu en novembre 2015, mais sur les 9 premiers mois de l'année 2015, 145 porteurs de projet ont été accueillis dans le cadre de ce dispositif et 114 sont entrés en phase d'amorçage. Sur ces 9 premiers mois, cela a permis la création de 34 entreprises. C'est un chiffre qui n'est aujourd'hui pas définitif, mais qui mérite d'être salué, ne serait-ce qu'au regard de la conjoncture économique. Il serait intéressant, je pense, Monsieur le MAIRE, de valoriser ces porteurs de projet et ces chefs d'entreprises nouvellement créés ou tout juste, l'année dernière. Nous le ferons peut-être à l'occasion d'une manifestation.

**Monsieur le MAIRE** - Je pense que ce serait une bonne chose.

*Madame Laëtitia DEFFOBIS poursuit la lecture du rapport.*

**Mme Laëtitia DEFFOBIS** - C'est une convention pluripartenaire qui associe l'ensemble des partenaires que sont l'État, le Conseil Régional, l'Intercommunalité et les communes. Je disais tout à l'heure qu'il s'agissait de Miramas, mais le dispositif a été élargi à Fos-sur-Mer, Istres et Port-Saint-Louis. La Caisse des Dépôts et Consignations est bien évidemment un cofinancier. Toutes les structures d'accompagnement à la création d'entreprises se sont finalement fédérées autour de ce dispositif. Ce sont l'ADIE (Association Développement Insertion Économique), l'ESIA, la Boutique de Gestion Accès Conseil, Sud Conseils et Initiative Ouest Provence.

*Madame Laëtitia DEFFOBIS poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des questions particulières sur ce rapport positif ? Pas de question, nous passons au vote.

**VOTE**  
**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droits Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » +  
1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **ENVIRONNEMENT**

**N° 11 – SORTIE D'INVENTAIRE ET MISE À LA RÉFORME DE DIVERS MATÉRIELS EN VUE DE LEUR CESSIION GRATUITE AU LYCÉE DES ALPILLES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des questions particulières sur cette action de développement durable, d'éducation et de formation ? Il n'y en a pas, je passe au vote.

### **VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » +  
1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **URBANISME**

**N° 12 – CESSIION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BO N 94 SITUÉE QUARTIER BARRIÈLES AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME PICCA RENÉ**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

**M. Jean GUILLON** - C'est derrière le cimetière. Il s'agit d'une parcelle sur laquelle il y a une ligne à haute tension et qui n'a donc jamais été vendue dans ce lotissement. Je vous rappelle que c'est un lotissement communal – les terrains nous appartiennent – et l'un des voisins de cette parcelle a souhaité l'acheter pour agrandir son

jardin. Nous l'avons donc faite expertiser par les Domaines qui nous ont dit qu'elle valait 39 600 euros hors taxe. Il vous est demandé d'accepter cette cession.

**Monsieur le MAIRE** - Tout le monde sait que le service des Domaines étant un service de l'État, nous avons mis dans les annexes que vous avez vues, évidemment, le contrôle des opérations immobilières de l'État et la valorisation de ce bien. Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question particulière, nous passons au vote.

#### **VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **N° 13 – DÉNOMINATION DES VOIES DE L'OPÉRATION IMMOBILIÈRE LOTISSEMENT LE CALIACTIS**

**Rapporteur** : M. Jean GUILLON

**M. Jean GUILLON** - C'est sur la rue Henri Coste, en face Concorde. En fait, c'est le lotisseur qui, quand il a déposé le permis d'aménager, avait nommé les voies, ce qui a d'ailleurs permis d'avoir une adresse tout de suite pour les gens qui ont acheté les lots. En fait, je crois savoir que ce sont les noms des enfants du lotisseur. Vous remarquerez que les noms, s'ils ne sont pas vraiment français, sont quand même d'une consonance qui pourra peut-être plaire à tout le monde autour de cette table, quitte à faire l'unanimité. Ils semblent être d'origine italienne. Je vous propose donc de nommer ces rues « Impasse Chiara » et « Impasse Clao Gianni ».

**Monsieur le MAIRE** - Les gens y habitent donc j'imagine qu'ils ont évidemment mis tout leur matériel personnel à cette adresse et on ne va pas les embêter en changeant. Nous avons donc exceptionnellement accepté, puisque c'était déjà le cas. C'est donc l'impasse Chiara et l'impasse Clao Gianni. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 14 – ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ERDF – AUTORISATION  
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

**M. Jean GUILLON**.- C'est toujours pour desservir ce lotissement. Il nous faut établir une servitude de passage pour ERDF (Électricité Réseau Distribution France) sur la rue Henri Coste.

**Monsieur le MAIRE**.- Y a-t-il des questions particulières sur cet élément ?  
Pas de question particulière, nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 15 – MISE EN DEMEURE D'ACQUÉRIR L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 16  
GREVANT LES PARCELLES BP N° 20, 22 ET 23 – RENONCIATION À L'ACQUISITION –  
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

**M. Jean GUILLON**.- La question 15 va demander peut-être un peu plus d'explications. C'est une question que nous avons rajoutée lors de la Commission. Nous avons vraiment donné l'explication à la Commission, mais le Conseil Municipal se doit de l'avoir, bien entendu. Nous avons mis au dernier PLU un emplacement réservé sur le terrain

qui se trouve – j'appelle ça « le terrain Germain », parce qu'il appartient à la famille GERMAIN – en bas du pont, côté Sud.

**Monsieur le MAIRE** - C'est en face du restaurant « D'ici et d'ailleurs ».

**M. Jean GUILLON** - Quand vous descendez le pont, c'est à gauche. En face, de l'autre côté, il y a le petit garage Renault. On avait mis un emplacement réservé pour avoir une communication avec l'impasse du Soleil levant – l'impasse qui passe derrière la Mairie et qui est contre la voie de chemin de fer. Elle fait 3,5 mètres, quelquefois 4, de large et on ne se croise pas, bien entendu – de façon à ce que les voitures qui entrent puissent ressortir par ce terrain s'il se faisait quelque chose. On avait donc mis un emplacement réservé, ce qui est quelque chose de lourd pour les promoteurs, parce que le terrain est en triangle et il est quand même mal fichu. Cela fait un moment que la famille essaie de vendre ce terrain et il y a un projet qui tient la route, mais qui ne satisfait pas totalement parce que nous avons mis l'emplacement réservé au milieu du terrain et, pour faire l'opération, ce n'est pas tellement facile. Ceci d'autant que l'on aurait peut-être intérêt à éloigner les habitations qui vont être faites du boulevard Aristide Briand, c'est-à-dire du pont.

Il y avait une autre possibilité qui était de mettre cette liaison entre l'impasse du Soleil levant et le boulevard Roger Lazard, plus près du pont, ce que nous préférons, mais avec cet emplacement réservé ce n'est pas possible.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas enlevé l'emplacement réservé parce que nous n'étions pas en révision du PLU et si nous l'enlevions, le promoteur pouvait faire un peu ce qu'il voulait et nous étions obligés d'accepter le permis de construire. Aujourd'hui, nous sommes en révision du PLU et nous allons remplacer cet emplacement réservé par une orientation d'aménagement. C'est-à-dire que l'on indiquera clairement qu'il faut qu'il y ait un passage depuis l'impasse du Soleil levant jusqu'au boulevard Roger Lazard. C'est pour cela que le propriétaire du terrain nous met en demeure d'acheter, puisque nous avons un emplacement réservé. Nous refusons l'achat et, de ce fait, l'emplacement réservé tombe.

Le projet qui se fera – nous l'avons déjà à peu près, mais comme il faudra que le Conseil Municipal donne son avis, nous aurons donc l'occasion d'en reparler – tiendra compte de notre volonté et il ne pourra pas se faire autre chose. Même si ce projet capote, puisque nous aurons une orientation d'aménagement, nous serons tranquilles pour la suite.

**Monsieur le MAIRE** - Avez-vous des questions particulières ? Vous avez les plans. Pas de question, nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE** - Mesdames, Messieurs, avant de conclure le Conseil, il y a une question supplémentaire sur table.

**DIRECTION DES FINANCES**

**N° 16 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS, LA PROVENCE ET LA SOCIÉTÉ EUROSUD PROVENCE DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT « LE TOUR DE LA PROVENCE » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur** : M. Jacques BAUDOUX

**M. Jacques BAUDOUX** - C'est un événement cycliste pour lequel nous avons d'ailleurs beaucoup travaillé avec nos associations miramasséennes (les 3 clubs de cyclisme de Miramas).

*Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Des questions particulières ? Les associations de cyclistes de la Ville travaillent autour de tout cela pour participer à cette grande manifestation. Nous essaierons d'avoir de la jeunesse. Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

## ABSTENTION : 0

**Monsieur le MAIRE** - Mesdames, Messieurs, avant de finir le Conseil Municipal, j'ai reçu deux questions qui nous ont été posées par Messieurs POGGI et THOMAS, de la Droite Nationale et libérale.

### QUESTIONS ORALES

**Monsieur le MAIRE** - On commence par la porte de l'église.

**M. Marc THOMAS** - Il y a quelques semaines, nous vous avons demandé, Monsieur le MAIRE, de nous communiquer le dossier des factures concernant les travaux effectués en l'église Saint-Louis de Miramas, ce que vous avez fait, effectivement, après nous avoir demandé de le solliciter par écrit.

Au mois de décembre 2015, puisque vous aviez dit « venez plutôt discuter avec nous pour que l'on voie ce qu'il se passe », nous avons retiré la question à cette époque pour entamer un dialogue. Nous avons posé la question et, malgré notre volonté d'engager le dialogue, il semble aujourd'hui que les réponses que nous attendions soient quelque peu surprenantes pour ne pas dire « fantaisistes ».

La question est la suivante et – Monsieur GUILLEMONT, en l'occurrence, vous la connaissez – porte sur la facture des travaux des portes latérales gauche et droite de l'église, dont le cahier des charges disait « portes en chêne massif ». J'invite tout le monde à s'y rendre et vous verrez que c'est une porte avec des lattes. Ce ne sont pas du tout des portes en chêne massif. Or la facture, elle, a été établie au titre de portes en chêne massif d'une valeur de 12 000 euros. On se pose donc la question de savoir ce qu'il s'est passé ou ce qu'il y a.

**Monsieur le MAIRE** - On va répondre sur la porte de chêne de l'église qui est un élément important. J'ai demandé, pour le coup, parce que je commençais à trouver fantaisiste que l'on reste des heures sur les portes de l'église – surtout, Monsieur le Curé ne trouvait pas cela très fantaisiste – et si vous le vouliez bien, qu'un représentant notre DGST (Direction Générale des Services Techniques) vienne. Monsieur ANGELINI, vous avez travaillé le dossier et si l'on pouvait avoir des Services Techniques des réponses précises devant le Conseil et l'ensemble des citoyens qui se sont déplacés...

**M. Joël ANGELINI** - Messieurs, Mesdames, bonjour à tous. Je me lève. Je me présente : je suis Monsieur ANGELINI, chargé d'opérations au Service Projets à la Mairie de Miramas et je vais répondre à cette question.



Tout d'abord, je tiens déjà à préciser qu'il y a une mauvaise information, parce que la somme que vous annoncez à hauteur de 12 000 euros et quelques représente les 2 portes de la nef. Chaque porte a un coût hors taxe de 6 200 euros pièce. Effectivement, dans le cahier des charges, il y avait 2 essences de bois retenues et elles étaient, en l'occurrence, le chêne massif et un bois exotique de type rouge. Les essences de bois retenues ont été respectées, c'est-à-dire que l'on a eu du chêne massif sur la totalité des portes à l'intérieur de l'église et un bois dit « sipo » – un bois exotique rouge – qui a été mis sur toute la partie extérieure de l'église.

Cependant – je réponds à votre question –, sur les 2 portes de la nef latérale, quand les essences de bois ont été retenues, on a trouvé judicieux de pouvoir associer et harmoniser esthétiquement les bois et les essences qui avaient été retenues. Ceci de façon à ce que, sur la face extérieure, on garde le bois sipo et, sur la face intérieure, sur toutes les portes intérieures, on soit en chêne. De ce fait, sur l'extérieur, il y a une épaisseur de 22 millimètres de bois sipo qui a été réalisée. Sur la face intérieure, pour pouvoir garantir une stabilité permanente et une longévité dans le temps sur ces portes, il a été décidé de mettre un plaquage en chêne à l'intérieur.

Ce n'est certainement pas du contreplaqué, mais c'est un plaquage en chêne dit « 3 plis » qui constitue une épaisseur générale de 22 millimètres. Il est venu se plaquer sur la façade intérieure de la porte de l'église, ce qui n'altère en rien, bien sûr, la qualité des essences de bois, mais aussi le prix qui était désigné dans le cahier des charges dans le CCTP (Cahier des Clauses techniques Particulières). Je peux même vous donner une décomposition du prix concernant ces portes et je vous garantis que le prix retenu à hauteur de 6 200 euros hors taxe par porte reste quelque chose de très cohérent.

**Monsieur le MAIRE** - Sur les portes, vous avez la réponse, cher ami. Je vous demanderai évidemment d'en tenir compte. Ce sera au rapport du Conseil Municipal, comme cela vous pourrez faire ce que vous avez envie avec les portes.

**M. Marc THOMAS** - Non, mais on fera le rapport à qui de droit, ne vous inquiétez pas.

**Monsieur le MAIRE** - Attendez ! Il n'y a aucun problème. N'écrivez pas au Pape, mais si vous voulez encore avoir des éléments techniques, il peut vous les donner.

**M. Marc THOMAS** - Monsieur le MAIRE, quand je vois sur la facture « porte en chêne massif » et que je vois ensuite des portes de bois avec des lattes dessus, pour moi, ce n'est pas du chêne massif. À partir de là, quand je vois une facture de 12 000 euros...

**M. Joël ANGELINI** - C'est du chêne, Monsieur, c'est du chêne.

**Monsieur le MAIRE** - Attendez, Monsieur ANGELINI. Je sais ce qu'il a en tête. Le chêne massif, pour vous, Monsieur THOMAS, par exemple – je vais prendre un exemple, mais je ne suis pas un spécialiste, je ne suis pas ébéniste –, c'est celui qui est sur pied. Par exemple, quand on dit d'une armoire qu'elle est « en chêne massif », ce sont quand même des lattes. Mais, bon, je ne suis pas ébéniste !

**M. Marc THOMAS** - Ne vous inquiétez pas.

**Monsieur le MAIRE** - Monsieur le Curé, tous les chrétiens qui vont dans l'église et ceux qui y vont se cultiver trouvent les portes très belles.

**M. Marc THOMAS** - On verra avec la Cour Régionale des Comptes.

**Monsieur le MAIRE** - Alors là ! Je dors très, très bien, Monsieur, vous pouvez y aller.

**M. Marc THOMAS** - On enverra la facture et on verra bien.

**Monsieur le MAIRE** - Tout à fait et si vous voulez prendre tout le dossier et le déposer, il n'y a pas de problème.

Par contre, attention, Monsieur THOMAS, il y a une chose et c'est que je ne peux pas laisser faire croire que mes services, sous mon autorité, aient trituré les portes en mettant du plastique là où il y avait du bois. S'ils m'ont fait le rapport en s'y engageant, je les défendrai, Monsieur THOMAS, c'est logique. C'est logique, donc j'écrirai à qui de droit. Il y avait Monsieur PEYRO qui, en plus, le prend très mal, parce qu'il a suivi ces travaux de portes.

**M. Christian PEYRO** - Ce sont des portes qui donnent à l'extérieur donc elles sont en contact avec la pluie et c'est la raison pour laquelle le bois des îles a été choisi. Les autres portes qui sont en chêne massif, comme vous le dites, dans leur épaisseur totale sont à l'intérieur et elles ne sont pas en contact avec l'air et avec la pluie. C'est pour cela que ce choix technique a été fait. Mais, pour avoir – c'est ce que disait Monsieur ANGELINI – une homogénéité à l'intérieur de l'église, on a rajouté 22 millimètres de chêne...

**Monsieur le MAIRE** - Massif ! Rajoutez « massif » !

**M. Christian PEYRO** - ... à l'intérieur de l'église. C'est ce choix qui a été fait. C'est du massif, j'insiste.

**Monsieur le MAIRE** - Bien. Sur cette question, j'estime, Monsieur THOMAS, que nous avons apporté l'ensemble des éléments.

**Mme Cécile DUMAS** - Sur le bois exotique, quand même, on aurait pu faire mieux.

**Monsieur le MAIRE** - Sur le plan écologique ?

**Mme Cécile DUMAS** - Sur un plan écologique, et puis cela vient d'on ne sait où. Ce bois exotique vient d'on ne sait où.

**M. Jean GUILLON** - D'Afrique !

**Mme Cécile DUMAS** - Mais maintenant qu'il y a la déchéance de nationalité, on peut se dire que si elles ne font pas l'affaire...

**Monsieur le MAIRE** - Alors, là, Madame DUMAS et le bois exotique, Monsieur THOMAS et le chêne massif... Écoutez, c'est la fin de la soirée, mais il y avait une deuxième question.

**M. Marc THOMAS** - Ce n'était qu'une question de prix. Ma deuxième question porte sur le compte rendu que j'avais demandé à un précédent Conseil à savoir le compte rendu de l'URSSAF (Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales) sur l'organisation de l'OMS (Office Municipal des Sports). Vous nous aviez soutenu que vous vous étiez engagés à vous rapprocher de ladite association et lors de ce Conseil vous nous avez gratifiés d'un communiqué de l'OMS qui ne répondait pas à notre question. Nous savons que vous considérez l'OMS comme une association autonome. Toutefois, comme nous considérons que l'association OMS fonctionne avec l'argent des contribuables, à ce titre, il nous paraît évident que vous devez être informés de tous ces incidents. Dès lors, pourriez-vous enfin nous communiquer le compte rendu exact de l'URSSAF sur l'OMS ?

**Monsieur le MAIRE** - Monsieur BAUDOUX va vous répondre sur cette question.

**M. Jacques BAUDOUX** - Oui, avec plaisir, Monsieur THOMAS, vous m'épatez toujours. Ébéniste et expert-comptable, vous enrichissez votre carte de visite.

**M. Ange POGGI** - Et l'argent du contribuable ?

**M. Jacques BAUDOUX** - En tant qu'association bénéficiant de financements publics de la part de la Commune de Miramas, celle-ci – la Commune – a signé avec l'OMS une convention en conformité avec les règles en vigueur (cf. circulaire du 18 janvier 2010 et loi du 12 avril 2000 plus le décret 2011-495 du 6 juin 2011). Il s'agit donc d'une convention écrite récapitulant les obligations de chaque partie. Cette convention a été approuvée par le Conseil Municipal du 14 avril 2015 (délibération n° 70-2015).

Dans ce cadre, la Commune de Miramas est destinataire, chaque année, des comptes de cette association certifiés par un commissaire aux comptes. Les comptes 2015 n'ont pas encore été adressés, ce qui, compte tenu de la période de l'année, paraît normal. La convention prévoit effectivement que l'association a 6 mois à partir de la fin de l'exercice budgétaire pour faire parvenir les pièces comptables qui seraient réclamées. Ceux de 2014,

qui sont parvenus à la Commune et étaient certifiés par le commissaire aux comptes, ne faisaient pas mention de difficultés avec l'URSSAF. Interrogé par le Service des Sports, l'OMS a précisé qu'effectivement un contrôle URSSAF avait eu lieu, portant sur les années 2010 à 2014, notamment, concernant les cotisations dues en cas de mise à disposition d'éducateurs sportifs.

Ce contrôle a généré un redressement important notifié à l'OMS pour un montant principal de 83 000 euros environ. L'association nous a, à ce jour, précisé avoir pris différentes dispositions pour faire face à cette situation. Elle a, d'une part, mis en cause la responsabilité de son cabinet de commissaire aux comptes, d'autre part, saisi la Commission de recours amiable de l'URSSAF afin d'obtenir une réduction de sa dette. Enfin, elle a mis en place un plan d'économies et d'apurement de ce passif. La Commune de Miramas a donc précisé aux dirigeants de l'OMS qu'elle souhaitait être tenue strictement informée de l'évolution de ce dossier.

Voilà, Monsieur THOMAS, la réponse et les précisions que nous pouvons et devons apporter.

**Monsieur le MAIRE** - Bien, c'est clair.

**M. Marc THOMAS** - Juste une dernière question, Monsieur BAUDOIX. Sur ce que vous avez dit au départ (que vous aviez une convention avec l'OMS), je vais me permettre de vous demander une petite précision. L'OMS est-il fondé à intervenir dans l'attribution des subventions ?

**Monsieur le MAIRE** - Écoutez, c'est un autre sujet. Madame DUMAS a demandé la parole et je ferai la réponse. C'est à Madame DUMAS.

**Mme Cécile DUMAS** - Je viens effectivement de prendre connaissance de ces données, puisque je sais qu'il y avait eu un début de discussion lors d'un Conseil Municipal où j'étais absente.

J'ai envie de dire deux choses. Premièrement, étant au Comité directeur – je crois que cela s'appelait comme cela – lors du dernier mandat, je n'ai cessé de dire que des choses n'allaient pas dans le fonctionnement. On m'a toujours fait le procès de vouloir faire de la politique au sein du Comité directeur de l'OMS, mais il y avait bien des choses qui n'allaient pas.

Deuxièmement, on m'a toujours maintenu que lorsque le commissaire aux comptes validait les comptes cela voulait dire que tout était transparent et que tout allait bien. Non, c'est faux. Dans cette instance, je me suis fait répondre que je ne comprenais pas grand-chose, mais j'ai un peu l'habitude. Le commissaire aux comptes, lorsqu'il vient chaque année dans une association, il valide sur la forme. Après, s'il y a des problèmes, il ne va pas

les voir, à moins qu'il y ait quelque chose qui soit... Il ne va pas aller voir si, effectivement, il y a des chèques qui sont faits avec des contrats de travail ou s'il n'y a pas de contrat de travail. Lui, il regarde qu'il y a une dépense, une entrée et point. Ça, c'est le deuxième point, parce que j'ai suffisamment souffert de m'entendre dire que je ne comprenais rien à rien. Le commissaire aux comptes vient, il valide, mais, pour autant, il peut y avoir des choses qui ne doivent pas se faire au sein d'une association.

**Monsieur le MAIRE** - Merci.

**Mme Cécile DUMAS** - Le troisième point, quand même, c'est qu'à un moment donné les procès sont faciles – D'accord ? –, mais il faut quand même aussi savoir reconnaître aux gens lorsqu'ils sont de bonne foi, lorsqu'ils n'ont pas d'idée derrière la tête et lorsqu'ils disent : « Attention ! Là, ça ne va pas ». Je fais partie de ceux qui l'ont dit et certains d'entre vous m'en ont fait le procès, et pas un petit ! Ce soir, je suis heureuse d'apprendre qu'effectivement il y avait des choses qui n'allaient pas dans le fonctionnement de l'OMS.

**Monsieur le MAIRE** - Je fais faire une réponse globale.

**M. Marc THOMAS** - Merci.

**Monsieur le MAIRE** - Je comprends que vous vous remerciez, mais en l'occurrence je rappellerai quand même une chose : un expert-comptable ou un commissaire aux comptes, pour ceux qui le savent – je sais qu'il y a des commerçants autour de la table – ce n'est pas simplement quelqu'un qui vient faire des additions. Ils s'engagent, y compris sur le plan personnel et financier. N'oubliez pas que cette formation professionnelle a des responsabilités très grandes, y compris financières. J'ai entendu Jacques BAUDOUX préciser que l'OMS allait se retourner contre eux.

**Mme Cécile DUMAS** - Ça, c'est le comble !

**Monsieur le MAIRE** - Maintenant, je vais lancer un message, parce que j'ai vu un peu partout des choses s'écrire sur des supports numériques. La Ville a considéré – je termine, Madame –, et ce depuis 2008 – je le dis pour ceux qui ont eu des responsabilités, y compris quand nous avons décidé que la représentation de la Ville se ferait à la proportionnelle des groupes politiques pour aller au Conseil d'administration de l'OMS –, qu'il fallait remettre l'OMS dans la volonté politique qui était la nôtre de faire que le mouvement sportif s'organise. Je crois qu'à cette époque tout le monde avait salué cette initiative. Pour ma part, je n'y ai pas siégé. En 2014, nous avons convenu que les élus ne devaient plus siéger dans un conseil, puisqu'il était plus favorable – sous l'impulsion de Monsieur BAUDOUX et de Jérôme PARDIES – que nous soyons là, présents, mais que l'association soit évidemment indépendante.

J'aimerais bien que l'on ramène cela à ce que c'est. Si j'en comprends les éléments, et vous l'avez compris, la Ville a demandé et exigé un certain nombre de choses. Il y a d'abord trois choses importantes et la première est le contenu. De quoi s'agit-il ? Apparemment, quand c'est l'URSSAF, il s'agit de questions liées à ce que l'on appelle « les liasses sociales », c'est-à-dire la question du paiement des charges qui n'auraient pas été fait, je crois. Il ne s'agit pas d'autre chose, que je sache.

La deuxième chose est qu'il s'agit aussi pour la Ville – je l'avais dit ici, Monsieur THOMAS et je vous regarde non pas les yeux dans les yeux parce que cette phrase est galvaudée, mais je l'ai dit ici et devant vous –, tant que je n'avais pas d'élément du rapport définitif qui s'appelle une injonction... Ce n'est pas tout à fait le terme juridique, Maître. Ce n'est pas une injonction, mais c'est le commandement. Tant que je ne l'avais pas, je ne savais pas comment les choses pouvaient tourner. Aujourd'hui, nous avons une information officielle de l'OMS, nous savons ce qu'il en est. J'imagine qu'il y aura une assemblée générale importante et d'information, et la Ville y sera. Nous y serons et nous verrons bien de quoi les éléments sont faits.

Ce qui m'inquiète beaucoup, ce n'est pas simplement que les gens s'aiment ou ne s'aiment pas ; cela peut arriver dans la vie. Je ne parle pas de vous, Madame.

**Mme Cécile DUMAS** - Ce n'est pas la question.

**Monsieur le MAIRE** - Ce qui m'inquiète beaucoup est que ce qui est critiqué, ce sont les relations qui existent entre les associations et l'OMS ou les associations entre elles quand elles mettent en place des dispositifs où elles s'échangent des salariés. C'est bien de cela qu'il s'agit. Je vais attendre le rapport définitif – nous l'aurons et nous en reparlerons – mais j'aimerais quand même que chacun prenne la mesure des choses. Premièrement, s'il y a un redressement – évidemment qu'il y aura un redressement –, il faudra que l'OMS travaille sur ce redressement et sur l'apurement de la dette. Deuxièmement, il faudra voir aussi les relations avec les autres clubs sportifs et, j'imagine, la question de la gestion, mais je vais aller plus loin ce soir.

J'en tire comme conclusion que dès qu'il y a des salariés dans une structure associative, quelle qu'elle soit, qu'elle soit culturelle ou sportive, je pense que la Ville va exiger, au-delà des comptes rendus que nous avons sur le plan budgétaire, un contrôle plus accru des comptes rendus pour que nous puissions avoir une vision plus exacte de la question sociale. Nous aurons donc une rencontre avec les plus grands clubs, tous les clubs de la Ville et toutes les associations de la Ville qui ont des salariés pour leur rappeler que la gestion des ressources humaines et des paies, c'est un métier, que c'est absolument

important, qu'en l'occurrence il y avait un expert-comptable et un commissaire aux comptes et que, évidemment, s'ils sont en défaut, nous allons devant de grandes désillusions.

Nous allons prendre cette disposition dans les semaines qui viennent et Madame PISANO sera chargée, puisqu'elle a une certaine expertise, de voir cette question des charges salariales avec l'ensemble des élus au cours d'une réunion.

Maintenant, je veux bien lire tout, mais je veux dire à tous ceux qui m'écoutent que la Ville a toujours eu une attitude bienveillante envers tout le monde. Elle a toujours essayé de trouver des solutions pour permettre à chacun de s'exprimer, mais on ne peut pas demander à une ville de gérer tout le mouvement associatif qui, je le rappelle, est depuis fort longtemps dans une loi qui s'appelle la loi de 1901 qui permet la libre expression et la libre organisation des structures. Évidemment, nous pouvons tout mettre en place, et nous allons le faire, mais nous ne serons jamais à l'abri de difficultés de gestion.

Simplement, ce qu'il se passe chez les bénévoles aujourd'hui, c'est que la technicité est de plus en plus forte. Je pense qu'à un moment donné il faudra que l'on mette face à l'ensemble de ces clubs l'idée d'essayer de mutualiser leurs outils pour essayer d'avoir une meilleure vision globale de ce qui est complexe à gérer et notamment la masse salariale. Croyez-moi, pour ceux qui travaillent dans le privé, la masse salariale, c'est très compliqué. Ce qui est certain, c'est que beaucoup d'associations dans le Département ont aussi reçu des demandes de la part de l'URSSAF, des fédérations et des clubs aussi. Nous verrons cela, Monsieur THOMAS, puisque vous avez posé la question, devant les adhérents de l'OMS. Je vous y inviterai pour que nous puissions avoir l'exact point.

Je déplore le fait qu'il y ait une amende, mais les négociations semblent être en cours et l'apurement également. Nous regarderons cela avec beaucoup d'attention, parce que l'OMS n'est effectivement pas n'importe quelle association de la Ville. Mais, je vous préviens, nous pourrons voir d'autres associations dans lesquelles il y a aussi des salariés et nous poserons un certain nombre de questions, notamment sur la pérennité de l'emploi et sur le fait qu'il soit bien géré.

Je pense vous avoir répondu sur ces deux questions et je remercie Jacques BAUDOIX ainsi que les Services Techniques d'avoir répondu.

## **C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 23 novembre 2015 au 28 décembre 2015.*

## DI LISTE DES MARCHÉS

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.*

**Monsieur le MAIRE** - Mesdames, Messieurs, je vous souhaite, évidemment, à toutes et tous, une excellente soirée, puisque les questions sont épuisées. Le prochain Conseil Municipal devrait arriver le 2 mars 2016. Certains m'ont posé la question en entrée et je conclus sur deux choses. J'informe juste que je reviendrai vers vous le moment venu, mais nous sommes suspendus au Conseil Constitutionnel pour savoir exactement quelle est la réponse au recours qui a été porté contre la Métropole. À ce jour – on m'avait indiqué que ce devait être le 8 février 2016 –, je vois que nous n'avons toujours pas de réponse du Conseil Constitutionnel. Donc, pour l'instant, il faut que vous sachiez que la Métropole existe, mais qu'elle ne peut pas engager de travaux importants donc tout est actuellement bloqué sur notre Conseil de Territoire futur qui s'appelle le SAN Ouest Provence. Tout ce qui est nouveau marché est stoppé, tout engagement public nouveau est stoppé, un certain nombre de travaux est stoppé et ce n'est que la gestion courante qui se fait.

On prend beaucoup de retard sur un certain nombre de dossiers importants de notre Commune et des cinq autres communes du SAN. Nous attendons donc la réponse juridique c'est le Conseil Constitutionnel qui va l'indiquer. Nous verrons ensuite, demain, si c'est fait ou pas. Pour l'instant, je n'ai pas eu de réponse. Je sais qu'ils cherchent un Président du Conseil Constitutionnel, mais est-ce que cela va prendre du temps ou pas ? Je n'en sais rien donc nous verrons bien.

Merci de votre attention. Merci à tous et bonne soirée.

*La séance est levée à 21 heures 15.*

*Monsieur le Maire*

*Frédéric VIGOUROUX*

*Le Secrétaire de séance*

*Mario-Pierre VIAL*